



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FUTSAL PV N° 1 - du 06 AOUT 2024

Présidence : M. Mustapha Fachtali

Présents : M. Mustapha Fachtali (en visio), Mohamed Meguedmi, Olivier Hermine, Sami Ouhlaci et M. Laurent Abrachy (CTD).

MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
Soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
Soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 17H30

- Enregistrement des équipes
- Calendrier général et proposition du championnat avec les deux poules.
- Préparation du calendrier de la Coupe des Alpes Futsal
- Rentrée du Futsal du 14 septembre 2024
- Temps d'échanges



PÔLE TECHNIQUE

CALENDRIER GENERAL

La commission valide les engagements pour le championnat **Futsal Seniors** des équipes suivantes pour la saison 2024-2025 :

AFC SAINTE TULLE 1 ET 2, BANON 1 ET 2, MVR FUTSAL 1, 2 ET 3, SAINT ANDRE LES ALPES 1 ET 2, VINON 1, O BRIANCON SC 1 ET AS FORCALQUIER 1

Formule championnat D1 et D2 FUTSAL : Du 25 sept 2024 au 30 mars 2025 (10 journées). Matches aller-retour.

. **Poule D1** : MVR 1 – AFC STE TULLE 1 – SAINT ANDRE LES ALPES 1 – BANON 1 – VINON 1 – AS FORCALQUIER 1

. **Poule D2** : MVR 2 – AFC STE TULLE 2 – SAINT ANDRE LES ALPES 2 – BANON 2 – O BRIANCON SC 1 – MVR 3

La commission demande aux clubs de fournir **dans les plus brefs** délais la date et les horaires des rencontres ainsi que les lieux des matchs à domicile.

Coupe nationale Futsal seniors :

- . Les engagements à l'édition 2024 – 2025 de la Coupe Nationale Futsal sont ouverts.
- . La date butoir d'engagement est fixée au **lundi 30 septembre 2024**.
- . La commission invite les clubs à se faire connaître pour ceux qui souhaitent s'inscrire en Coupe de France Futsal.

Préparation du calendrier et du format de la Coupe des Alpes séniors

- . La commission a partagé sur un calendrier et un nouveau format concernant la Coupe des Alpes qui sera proposé au prochain PV.

Rentrée du FUTSAL.

- . La commission a échangé sur l'organisation de la rentrée du Futsal qui est prévue le samedi 14 septembre 2024 à Oraison.

La séance est levée à 18H30.

Prochaine réunion : 12 septembre 2024 à 17h30 au siège du DISTRICT DES ALPES à Sisteron.

Représentant Commission Futsal

O. HERMINE

Secrétaire de séance

M. FACHTALI